

Réf : DO/SDT/DEPRA/ 231 /2021.

ANNABA Le : 09/09/2021

A Monsieur RHAHLIA FERID
Gérant de l'entreprise EURL TCA GNIC

Sise : Cité 1200 Logts BT B N° 18 Résidence Echarifa Bab Ezzouar Alger.

Objet : Mise en demeure.

Projet : Travaux Canalisation ODN Kalitoussa_2250 Logts OPGI.

Monsieur,

Dans le cadre du projet sus indique qui vous a été attribué par **Bon de Commande N°210264 du 04/07/2021 et ODS N° 135 du 06/07/2021**, j'ai le regret de vous faire part des irrégularités signalées, à savoir :

- Non rétablissement de l'éclairage public, signalé sur les lieux des travaux en date du 08 Septembre 2021 par les services APC BERRAHAL et la commission charge de suivi ;
- L'utilisation exagérée de la trancheuse sur des endroits non prescrits par l'étude malgré les recommandations de la commission mentionnées sur le cahier de suivi du chantier en date du 1^{er} Septembre ;
- Le lot des chambres livré le 06 Septembre, où il a été constaté l'utilisation de cornière non conforme d'épaisseur 02 à 03 Mm au lieu 05 Mm comme indiqué sur le cahier des charges.

De ce fait, je suis dans l'obligation, de vous adresser une mise en demeure afin de lever les réserves, ci-dessus mentionnées, se limiter sur les quantités engagées dans le contrat et livrer le projet dans le délai inscrit toute en respectant les recommandations de la commission chargée du suivi.



2 SEP. 2021

Algérie Telecom - Annaba -
Le Directeur Opérationnel
Signé: Dj. BOUCHENDJA